



Divorce entre un français et une allemande

Par **salima sarah**, le **17/12/2008** à **16:34**

en instance de divorce, ma femme qui réside en Allemagne m'a caché la naissance de notre fils et semble vouloir m'écarter de lui (refus de prendre les communications pas de réponses etc j'ai découvert la naissance de mon fils sur le site internet d'un hôpital allemand suite à l'info d'un ami! Que dois-je faire une main courante ? avertir un huissier allemand? De plus nous avons choisi ensemble un prénom et là il est différent je n'ai pas été concerté quelles démarches faut-il faire pour m'y opposer ou le modifier? Existe-t-il des structures où s'adresser puisque je me suis rendu à l'hôpital pour voir mon fils; (je vis en France) que dois-je faire pour faire valoir mes droits de père à qui m'adresser et dans quel délai? Dois-je recourir à une main courante ou un dépôt de plainte?

Par **sache**, le **17/12/2008** à **19:22**

Bonsoir, Salima Sarah,
Si vous êtes en instance de divorce en France faites part de votre découverte à votre avocat auquel vous avez certainement confié que votre femme était enceinte. Le fait de vous avoir caché la naissance ne va pas être positif pour elle pour la suite de la procédure à moins qu'elle ne prouve le contraire.
Laissez faire votre avocat français, car le fait d'entamer une procédure quelconque en Allemagne ne servira à rien (double emploi) et vous serez tout de suite débouté, même si vous parlez correctement l'allemand.
Bon courage !